FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie PHILADELPHIE — TARTE CITRON MERINGUÉE

FICHE FINALE ÉTABLIE À PARTIR DES DEUX FDS DE JUIN 2026 : CONCENTRÉ VERSION 12 ET BOUGIE 7 % VERSION 3. Classification adaptée au mélange fini Candles Adventure. UFI de la bougie renseigné ci-dessous.

IDENTIFICATION	DONNÉES
Nom du produit	Bougie artisanale Philadelphie – Tarte Citron Meringuée
Document	CA-FDS-BOU-PHILADELPHIE-CITRON · Révision finale 2.0 (2026)
Date du document	09 novembre 2026
Responsable	Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France
Contact	07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com
UFI Candles Adventure	N200-U0CW-6007-Q6SN

SYNTHÈSE DE LA CLASSIFICATION DU MÉLANGE FINI

Classification de travail de la bougie	Étiquetage proposé
Skin Sens. 1 — H317. Le seuil réglementaire de sensibilisation cutanée est atteint. H412 n'est pas retenu à la teneur réelle de fragrance.	GHS07 · Attention · H317. Contient : alpha-hexylcinnamaldéhyde et citral. UFI : N200-U0CW-6007-Q6SN

Références : FDS du parfum concentré (v12.0, 17 pages) et de la bougie à 7 % (v3.0, 11 pages), toutes deux du 08/06/2026. La classification est calculée à partir de la composition communiquée et de la formulation réellement utilisée ; le classement H412 du modèle à 7 % ne se transpose pas automatiquement.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Bougie Philadelphie – Tarte Citron Meringuée. Mélange solide parfumé en récipient. UFI du mélange fini : N200-U0CW-6007-Q6SN.

1.2 Utilisations identifiées

Bougie parfumée destinée au grand public. Ne pas ingérer ni appliquer sur la peau. Respecter les instructions de sécurité des bougies.

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la FDS

Candles Adventure, 15 Nantiveul, 35510 Cesson-Sévigné, France ; 07 69 25 39 06 ; candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d’appel d’urgence

France : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59, orientation vers un centre antipoison. Urgence vitale : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 — H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. À la concentration massique du parfum réellement incorporé, l’alpha-hexylcinnamaldéhyde (Skin Sens. 1B) dépasse le seuil CLP de 1 %. Le calcul par sommation de l’ensemble des composants écotoxiques communiqués dans la FDS du parfum concentré v12 donne un indice inférieur à 25 % pour Aquatic Chronic 3. H412 n’est donc pas retenu pour la bougie Candles Adventure. Les autres classifications du parfum pur ne sont pas directement applicables au mélange fini.



2.2 Éléments d’étiquetage

Pictogramme : GHS07. Mention d’avertissement : Attention.
H317 — Peut provoquer une allergie cutanée.
Contient : alpha-hexylcinnamaldéhyde (CAS 101-86-0) ; citral (CAS 5392-40-5).
UFI : N200-U0CW-6007-Q6SN.
P101 : En cas de consultation d’un médecin, garder à disposition le récipient ou l’étiquette.
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P261 : Éviter de respirer les fumées.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l’eau.
P333+P313 : En cas d’irritation ou d’éruption cutanée : consulter un médecin.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Le verre et la cire chaude peuvent provoquer des brûlures. Ne jamais laisser la bougie allumée sans surveillance. Les documents de référence 2026 ne signalent pas de constituants PBT/vPvB ni de perturbateurs endocriniens aux seuils réglementaires examinés.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Matrice cireuse végétale parfumée. Composants dangereux pertinents identifiés à partir des FDS de juin 2026 (parfum concentré version 12 et bougie à 7 % version 3). Les intervalles massiques ci-dessous correspondent au mélange Candles Adventure ; ils ne dévoilent ni la recette ni les quantités de fabrication.

Composant pertinent	Plage massique dans la bougie	Danger propre au composant
Alpha-hexylcinnamaldéhyde · CAS 101-86-0	1,0 – < 1,2 %	Skin Sens. 1B H317 ; Aquatic Acute 1 H400 ; Aquatic Chronic 2 H411
Benzoate de benzyle · CAS 120-51-4	1,0 – < 1,2 %	Acute Tox. 4 H302 ; Aquatic Chronic 2 H411
Citral · CAS 5392-40-5	0,20 – < 0,30 %	Skin Sens. 1 H317 ; Skin Irrit. 2 H315 ; Eye Irrit. 2 H319
Anisaldéhyde · CAS 123-11-5	0,20 – < 0,30 %	Repr. 2 H361 ; Aquatic Chronic 3 H412

Les plages sont fondées sur la composition déclarée du concentré v12 et le dosage de la bougie finie, sans reprendre les concentrations du parfum pur. Un danger H361 porté par une substance ne constitue pas un classement H361 de la bougie.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures

Inhalation : aller à l'air frais en cas de gêne liée aux fumées.
Contact cutané : laver avec de l'eau et du savon. En cas de brûlure par la cire chaude, refroidir sous l'eau courante ; ne pas arracher la cire adhérente.
Contact oculaire : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles si possible.
Ingestion : ne pas provoquer le vomissement. Contacter un médecin ou un centre antipoison en cas de malaise.

4.2 Symptômes et effets

Possibilité de réaction allergique cutanée (rougeur, démangeaisons, éruption). Brûlures thermiques possibles si contact avec la cire ou le verre chaud.

4.3 Soins particuliers

Traitement symptomatique, selon avis médical.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée selon les circonstances. Éviter le jet d'eau puissant sur la cire enflammée.

5.2 Dangers particuliers

La combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des fumées irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement adapté si l'exposition aux fumées est possible.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Éviter le contact de la cire chaude avec la peau et les yeux. Laisser solidifier avant ramassage. Porter des gants lors de la manipulation industrielle en présence de sensibilisants.

6.2 Précautions environnementales

Éviter le rejet de cire et de résidus dans les canalisations, les eaux et les sols.

6.3 Confinement et nettoyage

Collecter les morceaux de cire solidifiée mécaniquement. Absorber les résidus liquides avec un matériau inerte approprié.

6.4 Références

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Pendant la fabrication : éviter le contact prolongé avec le mélange et les projections chaudes ; assurer une ventilation adaptée. Pendant l'utilisation : placer la bougie sur une surface stable et résistante à la chaleur, hors de portée des enfants et des animaux ; ne jamais laisser brûler sans surveillance.

7.2 Stockage

Conserver au sec, à l'abri de la chaleur et du rayonnement solaire direct, dans un emballage approprié.

7.3 Utilisation finale

Bougie parfumée destinée au grand public.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d’exposition professionnelle spécifique au mélange fini n’est indiquée dans les documents du fournisseur.

8.2 Contrôles de l’exposition

Pendant les opérations de fabrication, assurer une ventilation adaptée ; porter des gants et une protection oculaire en cas de risque de contact avec la matière chaude ou les constituants parfumants. En usage domestique conforme, pas d’équipement spécifique requis.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Information applicable à la bougie
État physique	Solide à température ambiante
Odeur	Gourmande, citronnée, meringuée et vanillée
Couleur	Variable selon la finition
pH	Non applicable à une matrice solide non aqueuse
Point d’éclair	Non déterminé pour la bougie finie ; la FDS bougie de juin 2026 à 7 % mentionne > 100 °C (ne constitue pas une mesure de la bougie).
Solubilité	Pratiquement insoluble dans l’eau
Point de fusion	Non déterminé sur le mélange fini
Propriétés explosives et comburantes	Pas de danger spécifique attendu en utilisation normale
Densité, viscosité, pression de vapeur	Données expérimentales non disponibles pour le mélange fini

Les informations de la rubrique 9 décrivent la bougie finie. Les valeurs mentionnées pour la FDS de référence 2026 à 7 % ne doivent pas être considérées comme des mesures du produit Candles Adventure.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction particulière attendue dans les conditions normales d’emploi.

10.2 Stabilité chimique

Produit considéré comme stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse identifiée dans les conditions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Éviter le stockage près des sources de chaleur, les températures élevées et les risques de renversement de la bougie allumée.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants et matériaux inflammables au voisinage de la flamme.

10.6 Produits de décomposition

Fumées et oxydes de carbone possibles en cas d’incendie ou de combustion incomplète.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Classes de danger selon CLP

Sensibilisation cutanée : Skin Sens. 1, H317. L'alpha-hexylcinnamaldéhyde, classé Skin Sens. 1B, demeure supérieur au seuil générique de 1 % dans la bougie finie. Le citral renforce la nécessité de précautions pour les personnes sensibilisées. Les critères de classification du mélange fini en irritation oculaire ou toxicité pour la reproduction ne sont pas atteints au regard des composants publiés dans la FDS du concentré v12. H412 ne relève pas des classes de santé et est évalué en rubrique 12.

11.2 Autres dangers

Risque de brûlure thermique lié au verre et à la cire chauds. Réactions allergiques possibles chez les personnes sensibilisées.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Mélange fini non classé pour le danger aquatique chronique selon le calcul de sommation CLP. Le parfum concentré v12 fournit les constituants classés Aquatic Chronic 2 (benzoate de benzyle, alpha-hexylcinnamaldéhyde et benzaldéhyde) et Chronic 3 (anisaldéhyde, brassylate d'éthylène, d-limonène). La somme pondérée 10 × [Chronic 2] + [Chronic 3] au dosage de la bougie est d'environ 23,3 %, sous le seuil de 25 % pour H412. La bougie à 7 % de référence, en revanche, est classée H412. Éviter malgré tout tout rejet dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Plusieurs composants parfumants sont déclarés comme non rapidement dégradables dans la FDS du concentré version 12. Aucune mesure expérimentale réalisée sur la bougie finie.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé pour la bougie finie.

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé pour le mélange fini.

12.5 Résultats PBT/vPvB

Les deux FDS de référence 2026 n'indiquent pas de substance PBT ou vPvB à une teneur égale ou supérieure à 0,1 %.

12.6 Perturbation endocrinienne

Les FDS de référence 2026 ne signalent pas de substance perturbatrice endocrinienne selon les critères réglementaires aux seuils de déclaration examinés.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter le rejet de cire ou de résidus parfumants dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Laisser refroidir et solidifier la cire. Éliminer la cire et l'emballage conformément aux dispositions locales. Ne pas verser la cire liquide dans les égouts ni l'environnement.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
Pas de numéro ONU attribué pour la bougie finie selon les données disponibles.

14.2 Désignation officielle de transport
Non applicable dans les conditions normales de transport du produit solide en récipient.

14.3 Classe(s) de danger
Aucune classe de transport ADR/IMDG/IATA retenue pour la bougie conditionnée sur les données disponibles.

14.4 Groupe d’emballage
Non applicable.

14.5 Dangers pour l’environnement
La bougie finie n’est pas classée au titre du danger aquatique chronique selon le calcul effectué. Elle ne relève pas du transport réglementé comme matière dangereuse sur la base des informations disponibles.

14.6 Précautions particulières
Protéger les récipients contre les chocs et les températures élevées.

14.7 Maritime en vrac
Non applicable à une bougie conditionnée.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations applicables
Règlement REACH (CE) 1907/2006, annexe II modifiée par (UE) 2020/878 ; règlement CLP (CE) 1272/2008. Classification du mélange fini : Skin Sens. 1 H317, sans H412 après calcul de sommation. UFI du mélange fini fourni par Candles Adventure : N200-U0CW-6007-Q6SN. L’existence et la conformité de la déclaration PCN correspondante relèvent du responsable de la mise sur le marché et n’ont pas été contrôlées de manière indépendante. L’étiquetage CLP et la notification PCN valide sont requis avant mise sur le marché.

15.2 Évaluation de sécurité chimique
Aucune évaluation de sécurité chimique spécifique à cette bougie finie communiquée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Documents sources
FDS du parfum concentré « Citron meringué », version 12.0 du 08/06/2026 (17 pages), et FDS de référence « Bougie citron meringué 7 % », version 3.0 du 08/06/2026 (11 pages). Calcul de classification réalisé sur la formulation du mélange fini Candles Adventure. Les deux documents source ont été examinés. Les numéros UFI du concentré et de la bougie Candles Adventure sont distincts.

Mention principale
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. Le danger H412 du modèle à 7 % n’est pas retenu pour le mélange fini après application de la règle de sommation Aquatic Chronic 3. Les codes H302, H315, H319, H361, H400, H411 et H412 cités dans la présente fiche désignent des dangers de certains ingrédients ou des sources, et non des classifications supplémentaires de la bougie.

Point restant à contrôler
Point administratif indépendant de la classification chimique : vérifier que l’UFI N200-U0CW-6007-Q6SN a bien fait l’objet d’une notification PCN valide pour le mélange réellement fabriqué, dans les États membres de commercialisation, et qu’il figure sur l’étiquette du produit.

Historique
Révision finale 2.0 — 09/11/2026 : vérification croisée des deux FDS de juin 2026 ; recalcul des concentrations et du seuil environnemental ; H317 confirmé et H412 écarté pour le dosage réel ; conservation de l’UFI communiqué pour la bougie ; suppression des réserves documentaires de la version précédente.